



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
Séance du Mardi 22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-deux octobre à vingt heure et trente minutes , le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le dix-sept octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Vanessa VIALETES.

Absents excusés : Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Flavie PIRON, Bertrand ALEXANDRE

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	1	8

N°2024-08-52

7.3.1

Emprunt ligne de trésorerie

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'ouverture de ligne de trésorerie, en attente du versement des subventions de l'opération de travaux d'assainissement et de mise hors de l'église.

Monsieur le Maire informe avoir demandé 2 propositions, auprès du crédit agricole et de la banque populaire, voici les propositions :

Le Crédit Agricole :

- **Durée : 12 mois**
- **Taux d'intérêt variable :**
- **Euribor 3 mois instantané + marge de 0.780% soit 3.995 % au jour de la proposition. En cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro**
- **Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle par procédure du débit d'office**
- **Frais de dossier : 300 €**

La Banque Populaire :

- **Durée : 24 mois**
- **Taux d'intérêt Fixe : 4.95 %**
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle par procédure du débit d'office**
- **Frais de dossier : 350 €**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **CONTRACTE** auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, une ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 Euros (cinquante mille euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - **Durée : 12 mois**
 - **Taux d'intérêt variable :**
 - **Euribor 3 mois instantané + marge de 0.780% soit 3.995 % au jour de la proposition. En cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro**
 - **Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle par procédure du débit d'office**
 - **Frais de dossier : 300 €**
- ✓ **INSCRIT** en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.
- ✓ **PREND** l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous document afférent à la réalisation de l'emprunt.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

La Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS